

Agir

pour l'accès à l'eau potable



Le pS-Eau est un réseau d'acteurs engagés pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous.

Ses missions sont :

- accompagner les acteurs de coopération dans le montage de projet ;
- produire des études techniques et méthodologiques, animer des groupes de travail et des formations ;
- informer, encourager la mobilisation, porter la voix de ses membres dans les débats internationaux.

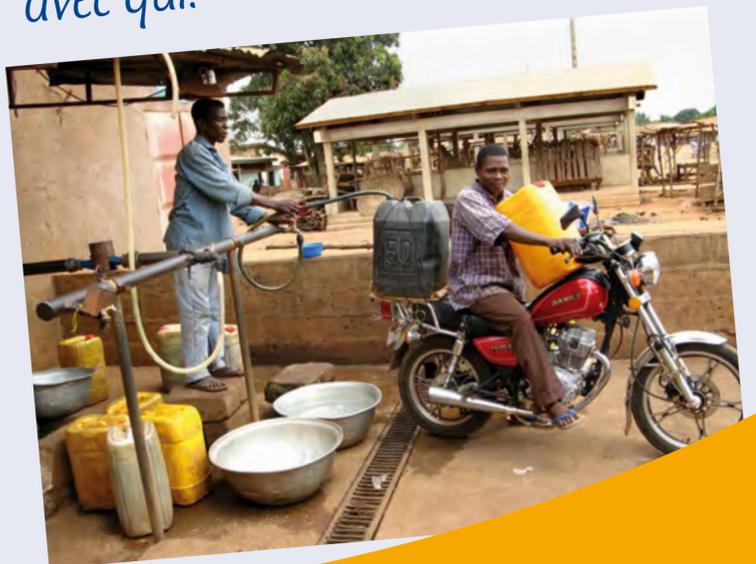
www.pseau.org

Aujourd'hui encore,

1 personne sur 4

dans le monde consomme de l'eau non potable ; des milliers d'enfants, d'hommes et de femmes en meurent chaque jour. Cette situation ne peut laisser indifférent et doit tous nous interpeller.

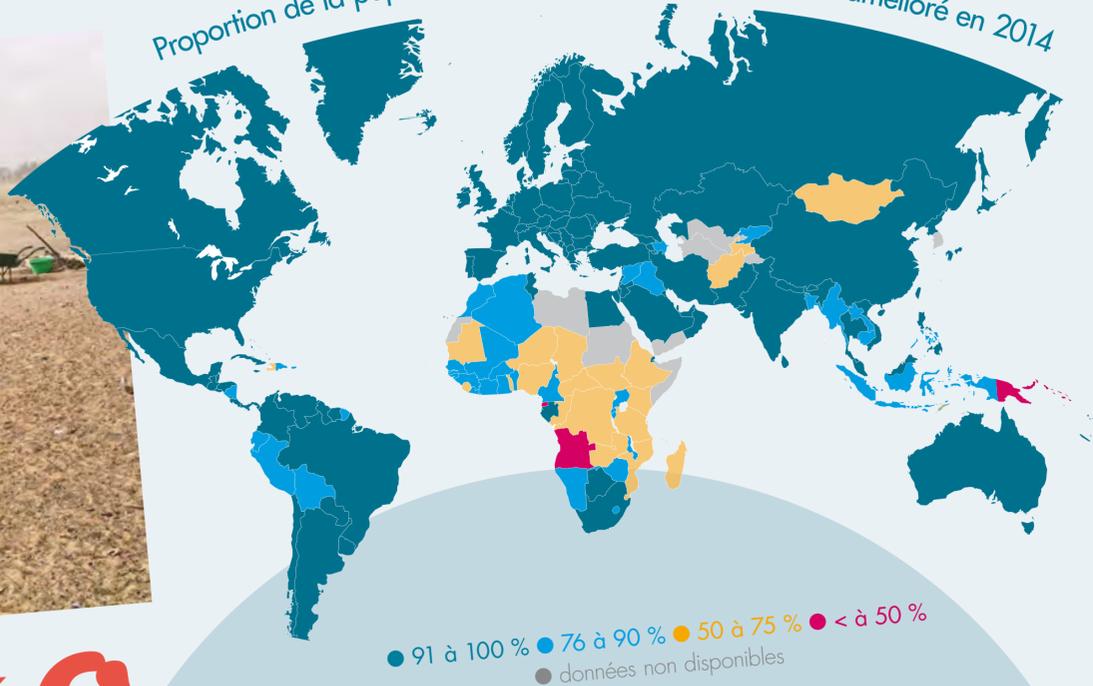
Cette exposition nous invite à réfléchir aux raisons pour lesquelles il est urgent d'agir, comment et avec qui.



POURQUOI AGIR ?



Proportion de la population ayant accès à un point d'eau amélioré en 2014



Des défis majeurs à relever

L'eau, une ressource vitale à protéger

Un bien commun inégalement réparti

Aujourd'hui, seuls 9 pays* concentrent 60 % des ressources naturelles renouvelables d'eau douce du monde. À l'inverse, certains pays disposent de ressources extrêmement faibles, voire quasi nulles. Dans les prochaines années, le changement climatique risque d'exacerber ces inégalités.

* Brésil, Colombie, Russie, Inde, Canada, États-Unis, Indonésie, Congo et Chine

Une ressource surexploitée et polluée

L'explosion démographique, l'urbanisation croissante, l'augmentation de la production agricole et industrielle entraînent une surexploitation des nappes et une pollution des cours d'eau. En un siècle, les prélèvements ont été multipliés par 6 tandis qu'une forte proportion des eaux usées sont rejetées directement dans le milieu naturel, sans traitement préalable.

Pour l'Organisation mondiale de la santé et l'Unicef :

- un point d'eau est dit amélioré quand « sa construction protège suffisamment la source ou le point d'approvisionnement en eau des contaminations extérieures, en particulier les matières fécales ».*

* raccordement à un réseau d'adduction d'eau à domicile, borne-fontaine, puits tubulaire ou forage, source ou puits protégé, système de collecte des eaux de pluie.

Des services d'eau à renforcer

Deux raisons majeures expliquent le déficit d'approvisionnement en eau potable des populations :

- l'absence d'infrastructures ;
- l'organisation défailante de nombreux services publics locaux de l'eau, par manque de personnel qualifié et de ressources financières.
- Conséquences immédiates : des pannes à répétition et des ruptures de services. Les usagers sont alors contraints de recourir aux sources d'eau alternatives non potables ou à des revendeurs qui font payer une eau souvent plus chère et de qualité incertaine.

POURQUOI AGIR ?



L'eau au cœur du développement humain

La consommation d'eau contaminée est l'une des principales causes de maladies dans le monde.

6 Un facteur clé pour l'émancipation des femmes

L'approvisionnement en eau du foyer est généralement assuré par les femmes et les jeunes filles. Cette corvée représente en moyenne 3 à 4 heures par jour.



Faciliter l'accès à l'eau améliore les conditions de vie des populations, en particulier des femmes.

6 Un enjeu de santé publique

Chaque année, 2 millions de personnes meurent de maladies diarrhéiques provoquées par la consommation d'une eau insalubre et par le manque d'assainissement et d'hygiène ; 90 % de ces victimes sont des enfants de moins de 5 ans. L'accès à une eau saine réduit les maladies et favorise l'hygiène corporelle.

6 Un effet moteur sur l'économie

L'accès à l'eau a des répercussions notables sur les économies locales en favorisant :

- **le développement d'activités** connexes comme le maraîchage ou le tourisme ;
- **le bien-être des populations** : une population en bonne santé contribue au développement de son pays ;
- **une diminution des dépenses de santé** de 260 milliards de dollars par an, en agissant directement sur les causes des maladies hydriques.

L'assainissement et l'hygiène : des composantes à ne pas négliger

Pour contribuer de manière significative à l'amélioration de la santé et des conditions de vie des populations, toute action doit intégrer 3 démarches complémentaires : l'accès à l'eau potable, la sensibilisation à l'hygiène et la promotion de l'assainissement.

COMMENT AGIR ?

Un accès durable à l'eau potable repose sur :

- des infrastructures adaptées aux besoins locaux ;
- un service doté des moyens nécessaires à son fonctionnement ;
- des usagers impliqués et responsabilisés.

Adapter les équipements au contexte

Plusieurs types d'ouvrages existent pour approvisionner les populations en eau potable. Le choix, établi en concertation avec les habitants, les autorités locales et les professionnels du secteur, dépend du contexte d'intervention.

Quels ouvrages choisir ?

● **Les points d'eau non motorisés.** Peu coûteux et simples à exploiter, ils fonctionnent grâce à l'énergie humaine, gravitaire ou animale. Préconisés pour desservir moins de 500 habitants, ils sont majoritairement répandus en milieu rural.

● **Les systèmes motorisés.** Plus onéreux et complexes en termes d'exploitation, ils sont composés a minima d'un forage équipé d'une pompe motorisée alimentant un réservoir. Ils sont le plus souvent associés à un réseau de distribution qui dessert les usagers via des bornes-fontaines publiques ou des branchements individuels.



Forage équipé d'une pompe à motricité humaine, un exemple de point d'eau non motorisé au Sahel.



Château-d'eau alimentant un réseau de distribution grâce à l'énergie solaire

Pour quel contexte ?

● L'eau est-elle disponible ?

Les études hydrogéologiques aident à localiser les réserves d'eau dans le sous-sol et les analyses physico-chimiques et bactériologiques en mesurent la qualité.

● Quels sont les moyens des usagers ?

Un service d'eau potable génère des coûts d'exploitation, plus ou moins élevés selon le type d'ouvrage, le système de pompage et la source d'énergie. Ces coûts sont répercutés sur le prix de vente de l'eau. Le pouvoir d'achat et la volonté des usagers à payer sont déterminants pour la durabilité du service.

● Des pièces détachées et des techniciens compétents sont-ils disponibles à proximité ?

Le bon fonctionnement d'un ouvrage et sa pérennité sont conditionnés à un entretien préventif régulier et à la réparation rapide des pannes.

COMMENT AGIR ?



Doter le service de moyens

Le fonctionnement d'un service d'eau repose sur des ressources financières et des compétences humaines.

6 Un maître d'ouvrage, pour définir l'organisation

Acteur central, le maître d'ouvrage est responsable du bon fonctionnement du service sur son territoire. La plupart des pays en développement ont amorcé ces dernières années des processus de décentralisation qui érigent les communes en maîtres d'ouvrage du service public de l'eau. Pour remplir cette mission, elles doivent mobiliser des moyens humains, logistiques et financiers suffisants.

6 Un exploitant pour assurer la gestion technique et financière

Exploiter un système d'eau potable signifie assurer la gestion technique des ouvrages (entretien, renouvellement ou extension du réseau) et la gestion financière pour recouvrir les coûts de fonctionnement. L'exploitation est souvent déléguée à des opérateurs publics, privés ou communautaires, dans le cadre d'un contrat de délégation de gestion entre le maître d'ouvrage et l'exploitant. Les compétences et la performance de l'exploitant sont déterminantes pour la bonne gestion du service.



Une formation adéquate et une coordination efficace des intervenants constituent les prérequis pour un service de qualité.

6 Une tarification adaptée

Un service de l'eau doit reposer sur une tarification qui assure le recouvrement des coûts de fonctionnement en restant abordable pour tous. Les modalités et règles de paiement sont définies en fonction des possibilités des usagers, pour les encourager à payer régulièrement et garantir ainsi l'équilibre financier entre recettes et dépenses.



Etablir un compte d'exploitation en concertation avec les différentes parties prenantes garantit la viabilité financière du service.

COMMENT AGIR ?



Pancarte de sensibilisation à l'hygiène aux abords d'une borne-fontaine au Burkina Faso

Impliquer les usagers



Sans l'implication des usagers, un service de l'eau n'est pas viable.

6 Des usagers partie-prenante de la gouvernance locale

A travers la constitution de comités de gestion ou d'associations d'usagers de l'eau, les populations ont la possibilité d'exprimer leurs besoins et leur degré de satisfaction du service auprès du maître d'ouvrage, de participer aux prises de décision et de défendre leurs intérêts. Ces instances ont aussi pour rôle d'assurer la promotion des règles d'utilisation des ouvrages et d'expliquer la nécessité de payer l'eau.

Pourquoi l'eau n'est-elle pas gratuite ?

L'eau est un bien commun, mais la capter, la traiter et la distribuer nécessitent des infrastructures, des technologies et des ressources humaines. Le service d'eau potable a un coût ! Il est essentiel de lever les réticences des populations habituées à s'approvisionner gratuitement aux sources alternatives d'eau non potable en expliquant la nécessité de payer ce service pour en assurer la pérennité.

Sans le respect de bonnes pratiques d'hygiène, l'impact sur la santé des populations est limité.

6 Promouvoir des comportements hygiéniques

Sensibiliser les usagers à l'hygiène, c'est réduire les risques de transmission des maladies hydriques.

Différents supports sont utilisés pour cela en fonction du contexte local et des références culturelles : émissions de radio, entretiens à domicile, production d'affiches, théâtre-forum où l'utilisateur devient acteur.

4 messages clés

- 1 Préserver la qualité de l'eau durant le puisage, le transport et le stockage à domicile.
- 2 Respecter les règles d'hygiène aux points d'eau.
- 3 Se laver les mains avec du savon.
- 4 Encourager l'utilisation de sanitaires.



Sensibiliser les enfants dans les écoles est un vecteur du changement de comportement au sein de leurs propres familles.

AVEC QUI AGIR ?

La communauté internationale s'engage



Reconnu comme un droit humain fondamental par l'ONU en 2010, l'accès à l'eau potable occupe une place centrale dans les politiques de développement.

6 Des résultats insuffisants

Malgré une progression significative de l'accès à l'eau dans le monde depuis le lancement, en 2000, des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement), près de 2 millions de personnes consomment toujours de l'eau non potable en 2015. Pour l'assainissement, le constat est encore plus alarmant : 1 personne sur 3, soit 2,5 milliards d'individus, ne disposent pas d'installation d'assainissement appropriée. C'est en Afrique subsaharienne que la situation est la plus grave.

6 Un objectif ambitieux pour 2030

Au terme de l'échéance fixée pour les OMD, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté, en septembre 2015, une nouvelle feuille de route pour les 15 années à venir : les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ils ne concernent plus cette fois que les pays en développement mais l'ensemble des pays de la planète.

Le sixième objectif (ODD 6) cible spécifiquement le secteur de l'eau. Il vise :

- **l'accès universel** à l'eau potable et à l'assainissement ;
- l'amélioration de **la qualité de l'eau** et la diminution, de moitié, des eaux usées non traitées ;
- **la gestion intégrée des ressources** en eau et **la protection des écosystèmes** qui en dépendent.

Relever ces défis nécessite l'implication de tous, aux côtés des autorités nationales et locales des pays en développement et de leurs populations.

6 La contribution française

En concertation avec les autorités des pays concernés, l'Etat français contribue au développement des services d'eau potable et d'assainissement par le financement et l'accompagnement de programmes d'action et de recherche.

L'Agence Française de Développement, opérateur pivot de l'aide publique au développement bilatérale française, prévoit une contribution moyenne de 700 M€ par an pour l'eau et l'assainissement sur la période 2014-2018.

Cet engagement complet et participe aux initiatives locales de solidarité internationale.



AVEC QUI AGIR ?

“ L'appui que nous apporte notre partenaire pour renforcer nos services facilite grandement la prise de décision politique et pallie les difficultés de l'Etat à nous accompagner dans le processus de décentralisation. ”

Bachir Sabo, maire de Zinder (Niger), en coopération avec le conseil général du Val-de-Marne.

Les collectivités françaises, des acteurs expérimentés et solidaires

Les collectivités reconnues pour leur action internationale lors du 6^e forum mondial de l'eau, à Marseille en 2012.

Un mode de coopération au cœur des préoccupations locales

Intervenant à un niveau local, l'action internationale des collectivités présente des atouts très appréciés par les acteurs du Nord et du Sud :

- leur **savoir-faire** dans l'organisation et la gestion des services publics ;
- la **collaboration directe** entre agents territoriaux, élus et sociétés civiles pour renforcer les compétences et le partage d'expériences ;
- un **accompagnement sur le long terme** qui ne se limite pas à une aide ponctuelle.

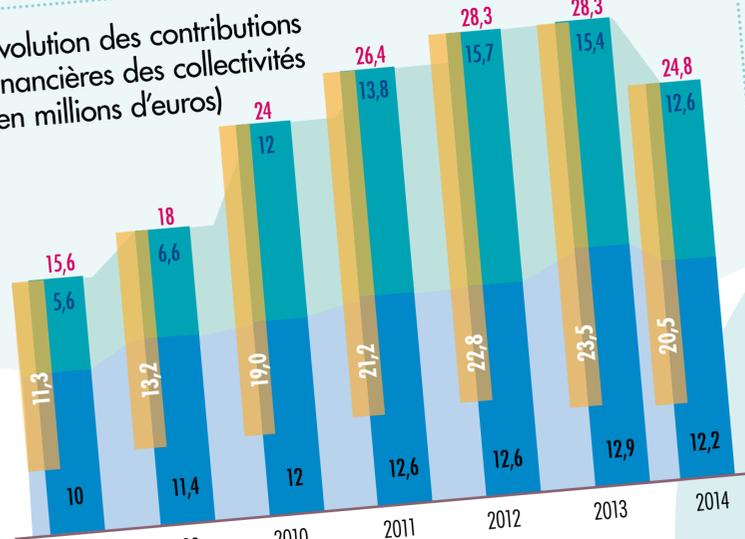
Des lois incitatives

Plusieurs lois encadrent l'action internationale des collectivités : la loi de février 1992, la loi Thiollière de 2007 et la loi Développement et solidarité internationale de juillet 2014.

• La **loi Oudin-Santini**, adoptée en 2005, autorise les collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1 % des ressources affectées à leurs services d'eau et d'assainissement pour des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

A travers leur expertise et leurs financements, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et syndicats) sont devenues des acteurs majeurs de la coopération. Elles insufflent une nouvelle forme de citoyenneté ouverte sur le monde.

Evolution des contributions financières des collectivités (en millions d'euros)



■ Agences de l'eau ■ Collectivités

■ Contribution totale 2006-2014 : 193 M€

■ Financements loi Oudin-Santini 2006-2014 : 150 M€ (soit 78 %)

Source : pS'Eau, 2015



75 % des Français sont favorables à l'implication de leur commune ou de leur région dans une action de développement.

Source : sondage IPSOS 2013

AVEC QUI AGIR ?

Une multitude d'acteurs pour un objectif commun

Parallèlement à la contribution de l'Etat et des collectivités territoriales françaises, d'autres acteurs agissent en faveur de l'accès à l'eau potable dans le monde : comités de jumelage, migrants, associations de bénévoles, ONG spécialisées, fondations privées et volontaires des entreprises.

6 Le soutien prépondérant des agences de l'eau

En 2012, lors du Forum mondial de l'eau à Marseille, les six agences de l'eau françaises se sont engagées à mobiliser 1 % de leur budget pour contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans le monde. D'ores et déjà, plus de 15 millions d'euros sont mobilisés chaque année pour soutenir des projets portés par les associations et collectivités de leur bassin.



6 Des compétences diverses et complémentaires

- **Les ONG** sont à l'origine de très nombreuses actions de solidarité. Elles sont aussi fréquemment partenaires sur le terrain des collectivités territoriales françaises à qui elles apportent leurs savoir-faire et leurs connaissances des réalités locales. En 2011, les ONG ont mobilisé plus de 17 millions d'euros sur fonds propres pour l'eau et l'assainissement et apporté des compétences spécifiques sur le terrain*.

* Source : enquête menée par la Coalition Eau en 2012 auprès de 74 ONG intervenant dans le secteur.

- **De nombreux migrants** originaires d'Afrique subsaharienne établis en France contribuent à l'amélioration des conditions de vie de leurs communautés au pays, notamment par l'accès à l'eau. On estime à plus de 1 000 le nombre d'associations de migrants originaires principalement du Mali, du Sénégal et de Mauritanie.

- **Les délégataires des services d'eau, des entreprises et des fondations privées** soutiennent des actions à travers des financements, du mécénat de compétences et des dons de matériel.

Encourager l'approche multipartenariale

Plusieurs régions françaises soutiennent des réseaux régionaux multiacteurs (RRMA) pour mettre à disposition des informations et renforcer les capacités des acteurs de leur territoire dans les actions internationales.



LE BASSIN SEINE-NORMANDIE

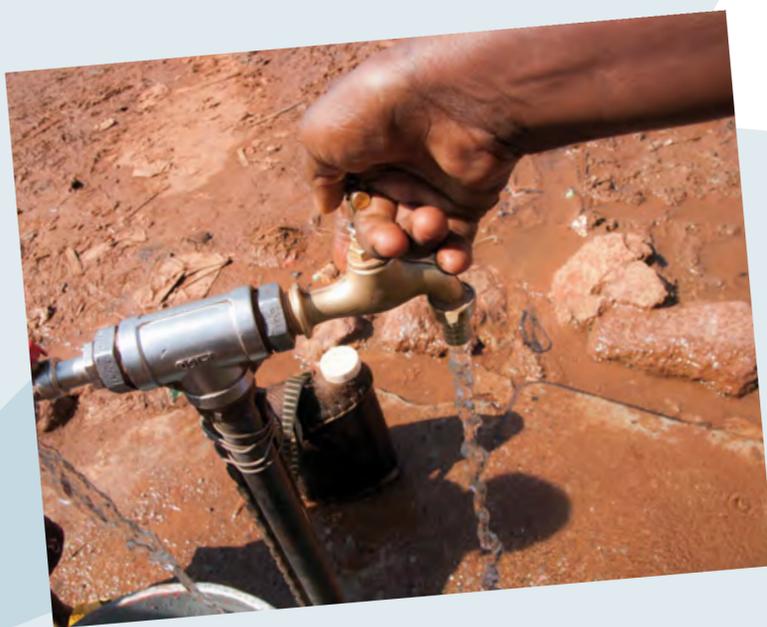
DYNAMIQUES LOCALES



L'agence de l'eau Seine-Normandie Un acteur impliqué

Entre 2010 à 2014,

147 projets soutenus dans plus
de 35 pays pour un montant
total de 23 millions d'euros.



6 Une mission : la préservation des ressources en eau

Chargées de la gestion des ressources en eau sur leur bassin, les agences de l'eau (il en existe 6 en France) contribuent à restaurer les milieux aquatiques, à protéger les aires de captages pour l'alimentation en eau potable et à lutter contre les pollutions.

6 Une opportunité : la loi Oudin Santini

Depuis 2005, la loi Oudin-Santini autorise les agences de l'eau et les collectivités locales à consacrer jusqu'à 1% de leurs ressources à des actions de solidarité internationale. Cette opportunité a suscité une réelle dynamique et rendu possibles de nombreux partenariats.

6 Le soutien aux actions de solidarité internationale

- L'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) agit aux côtés des collectivités de son territoire pour améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement : sur les 80 collectivités déjà engagées, une vingtaine ont bénéficié du soutien de l'AESN.

- L'agence soutient également une soixantaine d'associations, des ONG, des associations de migrants ou des comités de jumelage.

Les actions soutenues favorisent un accès durable aux services d'eau potable et d'assainissement ainsi qu'une gestion durable et équilibrée des ressources. La mobilisation des compétences locales et la participation des élus locaux et des usagers sont constamment encouragées.

DYNAMIQUES LOCALES



Les échanges d'expériences renforcent les liens entre partenaires. Ici, rencontre entre élus de villes bas-normandes et de communes nigériennes.

Des initiatives solidaires

L'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous, la protection des ressources

6 AU NIGER Les communes normandes et nigériennes mutualisent leurs moyens

Plusieurs villes normandes* se sont associées pour coopérer avec l'Association des communes du canton de Kornaka. En additionnant leurs ressources et en s'appuyant sur des partenaires techniques, elles ont réussi à monter des projets ambitieux. Leur action commune a contribué à la réalisation d'ouvrages d'eau potable et d'assainissement pour 30 000 habitants du canton. Un service intercommunal de gestion de ces équipements a également été mis en place.

* Ifs, Colombelles, Mézidon-Canon, Castillon-en-Auge. Convaincues par la démarche de mutualisation, Mondeville et Louvigny ont rejoint dernièrement cette initiative.



Formation de maçons à la construction de latrines.



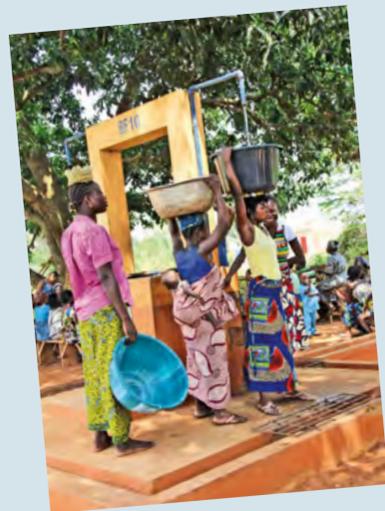
Travail de groupe entre structures de gestion de l'eau.

• Partenaires : villes et syndicats d'eau normands, ACKK, Eau vive Normandie et Niger, AESN

6 AU BÉNIN L'Agglo Seine-Eure accompagne les services municipaux de Bohicon

Bohicon a sollicité ses partenaires pour un appui technique et financier afin d'étendre et d'organiser la gestion du service d'eau potable de la commune. L'Agglo Seine-Eure, avec qui elle coopère depuis 2012, l'accompagne désormais dans la définition de sa stratégie de maîtrise des eaux de ruissellement. L'objectif est de réduire les risques d'inondations dans le bassin de la rivière du Zou, où est située Bohicon.

• Partenaires : commune de Bohicon, Agglo Seine-Eure, AESN, Fondation Veolia



Les 13 bornes-fontaines nouvellement installées alimentent plus de 10 000 habitants.

6 AU LAOS L'AIMF et le SIAAP renforcent le service de gestion des boues de vidange de Vientiane

Non équipés de réseaux d'assainissement collectifs, les habitants de Vientiane, la capitale du Laos, évacuent leurs eaux usées dans des fosses septiques ou des puits d'infiltration. Non traitées, les boues de vidange issues de ces systèmes engendrent des risques sanitaires et environnementaux importants.

Afin de trouver une solution adéquate pour leur traitement, la ville de Vientiane s'est entourée de l'Association internationale des maires francophones et du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne.

Une étude a été réalisée pour vérifier la faisabilité d'un site de traitement, définir les conditions de son exploitation et régler le service de vidange. Prochaine étape : les travaux et la mise en route du service.

• Partenaires : ville de Vientiane, AIMF, SIAAP, AESN, GRET, WTA Consult